

PROCES ▶ M^e Thierry Lévy défend son client dans l'affaire du « Phocéa »

« Tapie fait l'acteur parce qu'il est ruiné »



*le
Pouvoir
18/4/96*

Bernard Tapie, selon son avocat, « menaçait la droite et la gauche », a été « éliminé » par le pouvoir politique, avec « l'accord du Crédit lyonnais ».
(Photo Vincent LESAGE.)

AU dernier jour du procès de l'affaire « Phocéa », les avocats des cinq prévenus se succèdent à la barre pour défendre leurs clients. Huit heures de plaidoiries très techniques, et parfois redondantes, pour convaincre le tribunal qu'aucun abus de bien social n'a été commis dans la gestion de la société ACT (l'exploitant du yacht), et qu'il n'y a jamais eu de banqueroute.

Bref, Bernard Tapie payait très largement l'utilisation du quatre-mâts, et aucune irrégularité n'a été commise. En outre, le Crédit lyonnais et la SDBO, sa filiale, étaient les véritables « décideurs » du groupe Tapie, ajoute M^e Francis Bousquet.

Une instruction « menée au galop »

C'est M^e Thierry Lévy qui plaide le dernier, dans un registre plus agres-

sif. « Ce que nous avons à dire a beaucoup de chances de déplaire », prévient l'avocat de Bernard Tapie. Il s'en prend d'abord à l'instruction, « menée au galop, et à charge » par le juge Eva Joly. Puis au parquet, qui « lance au bout de deux ans l'accusation infamante de banqueroute ».

Si banqueroute il y a eu, c'est avec le concours actif de ses « organisateurs et principaux bénéficiaires », tonne M^e Lévy. Selon lui, la SDBO a poussé le groupe Tapie à s'endetter. La banque a d'ailleurs encaissé « 800 millions de francs d'agios et de commissions entre 1990 et 1992, relève l'avocat, elle gagne de plus en plus d'argent quand le groupe Tapie va mal ».

Ses principales attaques visent maintenant le Crédit lyonnais et ses dirigeants. « Fin 1993, Peyrelevade soutient les sociétés en cessation de

paiement pour mettre la main sur leurs actifs. C'est le pillage, c'est la banqueroute », lance M^e Lévy. Pourtant, à l'en croire, les déboires de Bernard Tapie viennent de ce qu'il a mélangé les affaires, le foot et la politique. « En 1993, quand le gouvernement Balladur a décidé de lancer des poursuites, Bernard Tapie menaçait la droite et la gauche. Pour la mairie de Marseille, les élections européennes, mais aussi la présidentielle », assure l'avocat.

« Marchandage » entre pouvoir et banque

« On a décidé d'éliminer Bernard Tapie. Mais pour cela, il fallait l'accord du Crédit lyonnais », poursuit M^e Lévy. Il affirme qu'il y a eu un « marchandage » entre le pouvoir et les dirigeants de la banque d'Etat, sur le thème : « Vous lâchez Tapie, et

on ne vous poursuit pas pour avoir pillé les actifs des sociétés aux dépens des autres créanciers. » L'avocat en veut pour preuve une note découverte à la SDBO, et la simultanéité entre les poursuites pénales et le divorce fracassant du couple Tapie-Lyonnais. « La fin du marchandage, ce sont les réquisitions de banqueroute de la semaine dernière », lance l'avocat au tribunal.

« Y a-t-il une traque ? On hésite à le penser, mais il faut s'incliner devant les faits. Aujourd'hui, il fait l'acteur parce qu'il est ruiné, et tous ceux qui l'adulaient l'ont abandonné », conclut l'avocat de Tapie, un brin théâtral. « S'il y a une traque, nous demandons au tribunal de faire la part des choses. » Le jugement sera rendu le 31 mai prochain.

Michel DELÉAN